



## PROCÈS VERBAL

### BUREAU DU 4 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 4 avril à 18 heures, le Bureau Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 22 février 2023 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

**Présents :** Jean-Yves ARNAUD ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Guy CHARTOIRE ; Jacqueline DUBOISSET ; Laurent DUMAS ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Sabine MICHEL ; Margaux PIQUELLE ;

**Absents ayant donné procuration :**

**Excusés :** François BRUNET ; Sylvain DURIN ; Jérôme GAUMET ; Jocelyne LELONG ; Laurence ORIOL ; Anthony PALERMO ; Christophe SARRE ; Jacques THOMAS ;

**En Exercice : 18-**

**Présents : 10-**

**Votants : 10-**

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président indique que les prochaines réunions du Bureau auront lieu à la Médiathèque en salle de réunion.

Le Président souhaite un bon rétablissement à M. Gaumet qui a eu des problèmes de santé la semaine dernière et qui devrait sortir aujourd'hui d'hospitalisation.

### **1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

Aucun commentaire n'est apporté.

***Adopté à l'unanimité.***

### **2. Points d'information**

Le Président indique que le budget primitif 2023 sera le point le plus important du Conseil Communautaire du 11 avril prochain. Il précise qu'il n'y aura pas de gros investissements de présentés excepté les OPAH. Il ajoute que sera reconduit le même produit attendu dans le cadre de la GEMAPI à savoir 200 000€ et précise que les travaux débiteront au mois de septembre.

Mme Michel précise qu'un chantier d'insertion, via l'association Combrailles Entreprendre sera inclus pour réaliser certains travaux.

Le Président indique que pour le service développement économique, comme le fonds A89 n'existera plus, deux autres aides seront proposées. Il précise que la stratégie de développement sera présentée au prochain Bureau puis en Conseil Communautaire.

Enfin, le Président indique que toutes les demandes des élus et des services ont pu être intégrées au budget.

Le Président précise que les nouvelles attributions de compensation ne sont pas inscrites au budget et ajoute qu'elles seront à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 9 mai 2023.

Le Président indique qu'au vue de la conjoncture et suite à l'augmentation des bases de la CFE, les taux proposés cette année restent inchangés.

Le Président rappelle que 4 budgets seront présentés au lieu de 11.

M. Cazeau apprécie que les taux ne soient pas augmentés. Il précise que ce n'est pas nécessaire considérant l'excédent et ajoute que les administrés n'ont pas besoin de subir d'autre augmentation.

M. Chartoire souhaite connaître le pourcentage de la CAF de la Communauté de Communes.

Le Président répond qu'en 2019, elle était de 7,70% et qu'elle est de 16,18% pour l'année 2022.

M. Cazeau indique que pour l'élaboration du budget 2023 pour la commune de La Cellette, il a intégré le montant des nouvelles attributions de compensation.

Le Président indique dans le cas ou toutes les communes ne délibèreraient pas favorablement, il est préférable d'inscrire les montants initiaux.

M. Gaillard indique que les élus de Saint Gervais d'Auvergne ont adopté les nouvelles attributions de compensation cependant, il n'apprécie pas que la commune de Saint Eloy les Mines et de Montaigut en Combraille se positionnent en fonction du résultat de leur conseil municipal. Enfin, il remercie le Président et Mme Bournat-Gonzalez d'être intervenus auprès des élus municipaux pour leur expliquer les critères et modalités des attributions de compensation.

Le Président indique à M. Gaillard qu'ils pourront en rediscuter ultérieurement mais qu'effectivement, il n'approuve pas ces manières de faire. Il rappelle l'importance d'avoir une vision communautaire pour l'évolution du territoire. Le Président ajoute qu'il faut veiller au développement des centres bourg, notamment pour Pionsat.

M. Chartoire rappelle que l'ancienne communauté de communes de Pionsat était en difficulté financière lors de la fusion.

M. Cazeau reprend M. Chartoire en indiquant qu'il y avait effectivement des emprunts mais que l'EPCI n'était pas déficitaire.

M. Chatoire précise que la ZA et l'hôtel l'étaient.

Mme Bournat-Gonzalez rappelle que la maison de santé et les structures enfance jeunesse ont émergé de cette communauté de communes.

Le Président indique qu'un bilan de situation concernant les commerces du territoire sera présenté en cours d'année lors d'un prochain conseil communautaire et ajoute qu'il faudra étudier comment la Communauté de Communes pourrait venir en aide aux commerces.

M. Cazeau indique que la situation financière de la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge n'est pas enviable.

M. Chartoire souligne qu'il ne faut pas avoir honte de la situation de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy.

Mme Bournat-Gonzalez avertit les élus et rappelle que l'EPCI a perçu des recettes imprévues et que certaines dépenses n'ont pas eu lieu.

M. Cazeau précise que les finances communautaires sont bien gérées.

M. Chartoire ajoute qu'il n'aurait pas été nécessaire de modifier les attributions de compensation.

Mme Michel souligne l'importance d'apporter de l'équité dans les attributions de compensation car les services communautaires bénéficient à l'intégralité du territoire.

Le Président indique qu'il faudra rencontrer rapidement les services du SICTOM des Combrailles dans le cadre du passage en REOM et potentiellement de la perte de CIF.

Le Président indique que des subventions pour l'association la Clé des Champs et l'AFJC seront également à l'ordre du jour. Il précise que les montants seront inférieurs que ceux demandés par les associations. Il explique, pour l'AFJC, ne pas avoir reçu l'intégralité des données notamment leur dotation CAF, ce qui ne permet pas de connaître leurs réels besoins. De plus, il indique aucun représentant de la Communauté de Communes ne siège à leur Conseil d'Administration alors que l'EPCI est le plus important financeur.

Mme Duboisset indique qu'il ne faut pas mettre en difficulté cette association qui s'occupe d'un grand nombre d'enfants et qu'il faut faire très attention quant à la décision qui sera prise.

Mme Bournat-Gonzalez regrette que les services enfance jeunesse ne soient pas équitables sur le territoire. Elle précise que les structures enfance jeunesse de la Communauté de Communes n'ont pas les mêmes moyens que les deux associations.

M. Favier précise que le but n'est pas de mettre en difficulté les associations mais il rappelle que la subvention versée par la Communauté de Communes doit correspondre à leurs besoins. M. Favier rappelle qu'aucun projet proposé par les services enfance jeunesse de la Communauté de Communes n'a été refusé. Il précise que l'étude des demandes de subvention est faite avec attention et que suivant la demande du président nous essayons de faire correspondre les propositions aux besoins, d'autre part nous sommes toujours engagés à revoir celle-ci en cours d'année si nécessaire.

Le Président rappelle qu'une étude concernant les services enfance jeunesse sera lancée en cours d'année afin de faire un diagnostic des services existants, connaître leurs besoins et potentiellement intégrer les services qui ne sont pas communautaires.

Le Président fait le point sur les recrutements en cours au sein des EHPAD. Il indique qu'il rencontrera prochainement les services de Sainte Marie afin d'approfondir la proposition de mandat de gestion.

M. Chartoire précise qu'il sera plus facile de trouver du personnel sous un mandat de gestion que dans la situation actuelle, qui peut effrayer les candidats.

Le Président ajoute que des travaux seront effectués dans l'ancienne salle des fêtes afin d'y créer une réserve et donc désengorger les cuisines. Il indique également que l'animation sera prise en charge par la Communauté de Communes pour apporter de la distraction aux résidents mais également créer du lien social entre les personnes âgées, les équipes et les familles. Le Président regrette le manquement professionnel de l'ancienne directrice.

M. Arnaud rappelle que les élus ont pour rôle de soutenir les équipes et de rétablir la vérité sur ce qui peut être dit.

Mme Piquelle demande comment les agents supportent cette situation.

Le Président indique que la plupart des agents sont professionnels, investis mais que malheureusement le comportement d'autres agents pénalise les équipes. Il remercie Mme Oriol pour son investissement au sein des EHPAD.

M. Favier indique que malgré le manque de direction et d'IDEC, les équipes résistent et réussissent à faire tourner les établissements.

Le Président indique qu'il recevra la future DRH le 14 avril au siège de la Communauté de Communes.

Le Président annonce que l'inauguration de l'extension de la médiathèque aura lieu vendredi 30 juin à 17h et que s'en suivra la soirée conviviale entre les agents et les élus.

Enfin, il indique qu'une réunion mi-mandat, avec tous les conseillers municipaux aura lieu le 21 juillet à la Halle Cœur de Combrailles.